

Extrait du

## **PROCÈS VERBAL-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 30 MAI 2024 à Fontenay-sous-Bois**

### 5. Vote des cotisations

**Vote du tarif des adhésions individuelles :** Le CA propose d'augmenter le tarif adhésion individuelle soit à 40 €. Le vote est acquis à l'unanimité.

**Vote du tarif des adhésions des collectivités :** Le CA propose d'augmenter le montant de l'adhésion à 120 €. Le vote est acquis à l'unanimité.

**Vote du tarif des adhésions Département/Région collective à 120€ forfaitaire + 60€ par établissement.** Le vote est acquis à l'unanimité.

Demandes d'accès supplémentaires pour les Entités territoriales adhérentes avec des Établissements multiples sur décision du CA + 60€ / Établissements supplémentaires

**Vote des tarifs d'adhésion à la charte qualité :** Le CA propose de maintenir les tarifs d'adhésion à la charte au prorata de la population des collectivités comme suit :

- Collectivités < 20 000 habitants 250 €
- Collectivités < 50 000 habitants 350 €
- Collectivités > 50 000 habitants 500 €

Le vote est acquis à l'unanimité.